

# JOUY-MAUVOISIN



JANVIER 2026

BULLETIN MUNICIPAL N° 159



Contacts :

Téléphone : 01 34 76 51 21

Email : [mairie.jouy.mauvoisin@wanadoo.fr](mailto:mairie.jouy.mauvoisin@wanadoo.fr)

Internet : <http://www.jouy-mauvoisin.fr>

# EDITORIAL

## MON DERNIER EDITO

### SOMMAIRE

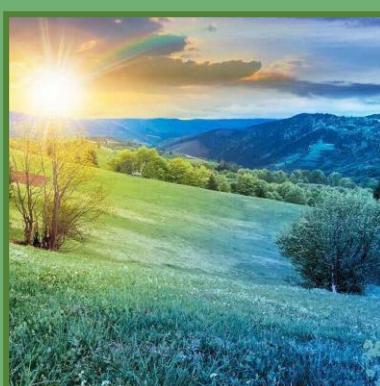
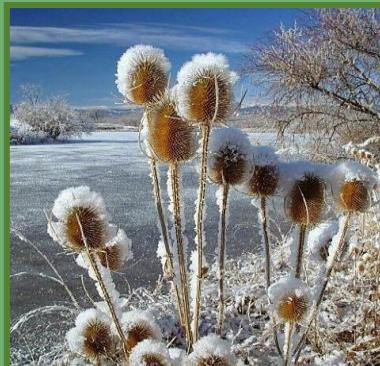
Editorial

Extraits des délibérations du conseil municipal.

Extrait séance de travail du conseil municipal.

Informations municipales

Informations diverses



En cette nouvelle année je vous adresse à toutes et tous mes meilleurs vœux pour 2026.

A la fin du mois de janvier notre Parking/Cimetière devrait être terminé.

Dans le même temps nous allons démarrer deux projets de travaux à savoir :

- la transformation de l'ancien logement de l'instituteur en un dortoir pour les petits de l'école et un studio ainsi que des travaux d'isolation de nos logements communaux.
- l'aménagement du terrain d'évolution en un parc de jeux et de détente pour tous.

Ces travaux sont subventionnés par le département pour le parking et par l'État pour l'aire de jeux ; la Communauté Urbaine GPS&O ayant pris en charge financièrement le cimetière.

Nous n'en espérions pas tant en ces périodes de restrictions financières ou bien alors nous avons décidé nos projets au bon moment !  
En tout cas, nos finances s'en porteront mieux.

Comme vous le savez et comme je l'ai rappelé lors de la cérémonie des vœux à laquelle, d'ailleurs, vous étiez nombreux, mon mandat s'achève et une nouvelle équipe se présentera à vos suffrages en mars prochain.

Une équipe dont la base est issue du conseil municipal actuel.

Quant à moi, je garderai un excellent souvenir de cette expérience de maire durant ces 3 mandats.

Même si la vie municipale pour un élu n'est pas un long fleuve tranquille.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Le maire  
Alain BERTRAND

# EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 03 Décembre 2025

**ETAIENT PRESENTS :** Mesdames et Messieurs, Alain BERTRAND, Jean RECULE, Nadège DELLAROSA, Carlos FIGUEIREDO ALVES, Noël GUYOMARD, Bruno LEBLOND et Julien HERON.

**ABSENTS EXCUSES :** Mme Stéphanie DA FORNO, Mme Jocelyne GUILLAUME, Mme Véronique BANCE, M. Didier LEOPOLD et M. Mohamed MERROUNE.

### APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 23 SEPTEMBRE 2025 DE LA COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE

Monsieur le maire rappelle que le conseil communautaire de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise a pris acte du transfert des compétences « création, gestion et extension des crématoriums » et « Membre du syndicat de gestion de la base de loisirs du Val de Seine », à la Communauté urbaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

La CLECT, réunie le 23 septembre 2025, a :

Evalué le coût annuel des charges transférées pour la compétence « création, gestion et extension des crématoriums » à la somme de - 45 779,23 €.

Le coût annuel des charges transférées pour la compétence « Membre du syndicat de gestion de la base de loisirs du Val de Seine » à la somme de 86 359,25 €. Cette compétence ayant été transférée au 1<sup>er</sup> juillet 2025, elle sera, pour l'année concernée, évaluée à 50 % du montant annuel.

Appliqué ces évaluations dans le calcul des attributions de compensation de la commune des Mureaux à compter de l'année civile 2025.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le rapport de la CLECT du 23 septembre 2025 de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise.

### APPROBATION DES MARCHÉS POUR TRAVAUX DU CONTRAT RURAL

Monsieur le maire rappelle qu'une consultation a été lancée en procédure adaptée ouverte conformément au code des marchés publics le 4 septembre 2025 pour effectuer les travaux d'aménagement d'une salle de repos ; travaux de chauffage ; réhabilitation d'un logement et l'isolation par l'extérieur du bâtiment des logements communaux. Ces opérations sont réalisées dans le cadre d'un contrat rural et estimées globalement à 335 811 € HT.

Le rapport d'analyse des offres établi par M. Romain BOSONI de l'agence Javouret et Bosoni, maître d'œuvre de l'opération, est soumis à l'assemblée délibérante.

Au vu de ce rapport, il est proposé d'attribuer les lots aux sociétés ayant présenté les offres jugées les mieux disantes :

Au vu du résultat de la consultation des entreprises et de la proposition d'attribution des marchés de travaux, il convient de ramener l'enveloppe globale de l'opération au montant de 323 155.86 € HT.

Après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

\* Décide d'attribuer les marchés de travaux d'aménagement d'une salle de repos ; travaux de chauffage ; réhabilitation d'un logement et l'isolation par l'extérieur du bâtiment des logements communaux aux entreprises et montants définis suivantes :

- **Lot 1** – Installation de chantier – Démolition/curage – Gros œuvre

Entreprise ALLOBUILD sise à Boulogne-Billancourt (92) Pour un montant de 66 184.60 € HT.

- **Lot 2** – Charpente bois – Couverture

Entreprise L.C.C. sise à Villette (78) pour un montant de 14 403.16 € HT.

# EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 03 Décembre 2025 (suite)

### - Lot 3 – Ravalement/Façade – Isolation par l'extérieur (ITE)

Entreprise ISOTOP sise à Nanterre (92) pour un montant de 75 612 € HT.

### - Lot 4 – Menuiseries extérieures/Occultants

Entreprise IMEX sise à Buchelay (78) pour un montant de 4 744.17 € HT.

### - Lot 5 – Serrurerie

Entreprise ALLOBUILD sise à Boulogne-Billancourt (92) pour un montant de 2 334 € HT.

### - Lot 6 – Menuiseries intérieures

Entreprise ALLOBUILD sise à Boulogne-Billancourt (92) pour un montant de 19 420 € HT.

### - Lot 7 – Revêtements - sols souples – carrelage/faïence

Entreprise CMPK sise à Juziers (78) pour un montant de 6 500 € HT.

### - Lot 8 – Plâtrerie – Doublage/isolation

Sté HELIX CONSTRUCTION sise à Neuilly-sur-Seine (92) pour un montant de 21 079.57 € HT.

### - Lot 9 – Peinture

Entreprise VISEU PEINTURE sise à Médan (78) pour un montant de 7 211.70 € HT.

### - Lot 10 – Plomberie/sanitaire – Chauffage – Ventilation

Entreprise HELIO ENERGIE sise à Buchelay (78) pour un montant de 83 093.16 € HT.

### - Lot 11 – Electricité CFO-CFA-SSI

Entreprise RAOULT sise à Mantes-la-Jolie (78) pour un montant de 22 573.50 € HT.

Soit un montant total du marché de 323 155.86 € HT – 387 787.03 € TTC

\* Autorise Monsieur le maire à signer les marchés de travaux et toutes les pièces s'y rapportant.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2026.

### **ACTUALISATION DES TARIFS CANTINE - GARDERIE**

Monsieur le maire rappelle qu'un nouveau dispositif concernant les inscriptions à la cantine et à la garderie a été instauré à la rentrée de septembre 2025.

Sa mise en œuvre a nécessité de n'appliquer qu'un seul prix pour la cantine et la garderie au lieu des deux tarifs mis en place en fonction du nombre de jours d'utilisation du service.

Les tarifs retenus sont 5.80 € le repas de la cantine, 2.50 € dans le cadre d'un PAI et 3 € par jour pour la garderie quel que soit le nombre de jours de fréquentation de ces deux services.

Monsieur le maire propose de maintenir ces tarifs à l'exception de celui de la garderie qui passerait à 4 € par jour au lieu de 3 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs de la cantine garderie comme suit :

#### **Cantine -**

\* 5.80 €/jour par enfant et pour les enfants apportant leur repas complet dans le cadre d'un PAI: 2.50 €/jour par enfant

#### **Garderie -**

\* 4.00 € au lieu de 3.00 €/jour par enfant

Ces tarifs seront appliqués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026

# **EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **Séance du 03 Décembre 2025 (suite)**

### **MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI**

Actuellement un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet est inscrit au tableau des effectifs de la commune pour 19 heures sur 35 hebdomadaires.

Compte tenu du besoin récurrent de mettre un agent supplémentaire pour la surveillance des enfants en garderie scolaire le soir, il convient de modifier la durée hebdomadaire de l'emploi correspondant soit 22h30

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, de modifier le tableau des effectifs afin de permettre cette modification du temps de travail à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Cette modification supérieure à 10% entraîne la suppression de l'emploi d'origine et la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 22h30 correspondant à la nouvelle quotité de temps de travail.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide d'adopter, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, les modalités suivantes :

- la suppression d'un emploi permanent d'Adjont Technique territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 19/35<sup>ème</sup>.
- la création d'un emploi permanent d'Adjont Technique territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet de 22H30/35<sup>ème</sup>.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de la nouvelle quotité de l'emploi seront inscrits au budget 2026, chapitre 012.

### **APPROBATION D'UNE CONVENTION POUR L'INSTALLATION ET LA MAINTENANCE D'EQUIPEMENTS NUMERIQUES**

Après l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal décide de reporter cette délibération à une date ultérieure, dans l'attente d'avoir de plus amples informations.

## **Séance de travail du 03 Décembre 2025**

**ETAIENT PRESENTS :** Mesdames et Messieurs, Alain BERTRAND, Jean RECULE, Nadège DELLAROSA, Carlos FIGUEIREDO ALVES, Noël GUYOMARD, Bruno LEBLOND et Julien HERON.

**ABSENTS EXCUSES :** Mme Stéphanie DA FORNO, Mme Jocelyne GUILLAUME, Mme Véronique BANCE, M. Didier LEOPOLD et M. Mohamed MERROUNE.

\* Monsieur le maire fait un point sur l'état d'avancement des travaux du cimetière et du parking.

Les clôtures ont été réalisées, le mobilier funéraire a été livré. Un riverain en limite du cimetière a demandé s'il était possible de faire un mur plus haut en partant de son muret existant. Un devis a été réalisé par l'entreprise attributaire du marché. Le coût étant trop important, il a été décidé poser une clôture avec occultant en bois dans la continuité de celle du cimetière.

\* La chaudière électrique en remplacement de la chaudière à fuel est installée. Le renforcement de la ligne électrique a été réalisé par Enedis fin novembre 2025. Il nous faut maintenant solliciter le consuel pour la mise en service. Le bureau d'études QUALICONSULT est passé faire une visite et a établi son rapport qui servira à la demande du consuel.

\* L'appel d'offres est en cours pour les travaux d'aménagement d'un parc de loisirs et de jeux sur le terrain de football. A la demande de l'agence Ingénierie, deux lots sont proposés : le lot n° 1 pour les VRD, paysage, équipements et clôture - le lot n° 2 pour les jeux. La limite de remise des offres est le vendredi 19 décembre à 12h.

\* Une nouvelle réunion a été organisée par la commune de Buchelay le 28 novembre afin de faire le point sur le projet d'une coopération avec la police municipale de Buchelay sollicitée notamment par la commune de Fontenay-Mauvoisin. Monsieur le maire était présent avec M. LEBLOND pour notre commune.

Aucun coût n'a été évoqué. Ce partenariat, s'il se fait, ne pourra être mis en place qu'après les prochaines élections municipales. La décision reviendra au futur conseil municipal qui sera élu en mars 2026.

# INFORMATIONS MUNICIPALES

## ETAT CIVIL

### NAISSANCES

Toutes nos félicitations aux parents de :

- Noé HURÉ, rue du Pavillon, né le 22 octobre 2025.



### DECES :

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de :

Mme CRESTE Simone décédée le 14 octobre 2025

Mme MARTIN Gisèle décédée le 27 décembre 2025



## TRAVAUX SUR LA COMMUNE

### Parking des logements rue des Cornouillers



Une borne de recharge pour voitures électriques a été installée sur le parking des logements de la rue des Cornouillers. Celle-ci a été prise en charge par la communauté urbaine dans le cadre d'un programme de déploiement d'installations de bornes de recharge sur le territoire.

# INFORMATIONS MUNICIPALES

## TRAVAUX SUR LA COMMUNE (suite)

**Les travaux d'aménagement du nouveau cimetière sont en cours de finition.**  
*Le cimetière et le parking attenant pourraient être mis à disposition prochainement.*



Le cimetière vu de l'intérieur

**Le parking vu de la rue de l'Eglise**  
(Subventionné par un fonds de concours de 14 551 € de la communauté urbaine GPSEO)



# INFORMATIONS MUNICIPALES

## FESTIVITES

### Spectacle de Noël

Quelques minutes avant le début du spectacle, les enfants sont impatients mais très concentrés.



Il s'en passe des choses sur la banquise



Le spectacle est terminé, les enfants sont ravis et heureux de saluer l'arrivée du Père Noël

# INFORMATIONS MUNICIPALES

## FESTIVITES (suite)

### Le colis aux aînés



# INFORMATIONS MUNICIPALES

## CEREMONIE DES VŒUX

Dimanche 11 janvier à la salle polyvalente Monsieur le maire et son conseil municipal ont pour la dernière fois de leur mandat présenté les vœux à la population.



Un peu plus de 90 personnes étaient présentes pour écouter le discours du Maire, assister à la remise des médailles du travail et déguster la traditionnelle galette des rois.



Les talents musicaux de Daniéla et Viktor ont contribué à créer une ambiance feutrée.

Ils ont été chaleureusement remerciés par Monsieur le maire.



# INFORMATIONS DIVERSES

## COLLECTE DES DECHETS - 2026



Déchets ménagers : tous les mercredis

Emballages : Les vendredis tous les 15 jours à partir du 09/01

Déchets verts : Les mardis tous les 15 jours du 17 mars au 24 novembre inclus (sans interruption durant l'été)

Encombrants : Les 11/02, 13/05, 12/08, et le 11/11/2026

## LES JARDINS COMMUNAUX

Nous vous rappelons que la commune dispose de jardins familiaux. Si vous êtes intéressés, contactez la mairie pour vous inscrire sur la liste. Des parcelles devraient se libérer.



### Dates de chasse en forêt Rolleboise Rosny-sur-Seine

2026 : 05/01, 23/01, 09/02, 20/02



Le recensement de la population : c'est utile, c'est simple, c'est sûr.

Recensez-vous en ligne, c'est plus simple !

A défaut, la factrice de Jouy-Mauvoisin sollicitera de votre part un rendez-vous durant la période du 15 janvier au 14 février 2026 pour recueillir les informations qui sont nécessaires pour mener à bien cette opération. Vous voudrez bien lui réservé le meilleur accueil qui soit.

**Le recensement de la population est un acte civique, obligatoire, qui concerne tout le monde et qui profite à tous. C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et les grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés. Le recensement permet d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transports utilisés, conditions de logements etc.**



## LE DÉPARTEMENT, PREMIER PARTENAIRE DES COMMUNES

Le **Département des Yvelines** co-finance les équipements municipaux pour améliorer le **cadre et la qualité de vie** des habitants.

**Santé, éducation, culture/sport, solidarité, mobilité, environnement**... autant de domaines dans lesquels le Département soutient et accompagne les **projets locaux**.



**Yvelines**  
Le Département